

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 2 mai 2016 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Émond, Réjean Aubé, France Danis, René Côté, Pierre Gauthier, Sylvain Démoré, Eric Audet, Rémy Dupont, Linda Turpin et Pierre Côté.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

#### **2016-05-88** LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec les ajouts suivants;

- 3.08; Sollicitation pour une commandite; « Défi Pierre Lavoie »
- 6.14; Engagement d'un employé supplémentaire pour la voirie

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-05-89** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 28 MARS 2016

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 Mars 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-05-90** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 AVRIL 2016

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-05-91** ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 26-03-2016 au 23-04-2016 pour un montant de 20,824.84 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 22,255.54 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 25,113.41 \$

Paiement pris à même le compte bancaire durant le mois de mars 17521.43\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

Note; l'état des revenus et dépenses au 25 avril et la conciliation bancaire ont été déposées lors du comité plénier du 25 avril dernier

#### **2016-05-92 AUTORISATION; FERME À L'AUBE D'ANTAN**

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser Monsieur Christian Lafontaine propriétaire de la ferme à l'Aube d'Antan de Montcerf-Lytton à passer un tuyau d'irrigation d'eau dans l'emprise du chemin de la Montée Nault sur une distance de plus ou moins 150 mètres.

Il est entendu que le propriétaire devra aviser la municipalité lors du début des travaux.

Advenant que la municipalité effectue des travaux, celle-ci ne sera responsable d'aucun bris.

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-05-93 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC; PROJET D'ATELIER DE TRANSFORMATION COLLECTIF ET POINT DE VENTE COLLECTIF**

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement en zone agricole (PDZA) a identifié des enjeux et des axes prioritaires au maintien et au développement des entreprises agricole et agroalimentaire.

CONSIDÉRANT QUE l'un des enjeux prioritaires: Être performant sur les activités de production, de transformation et de commercialisation, mais aussi gérer le milieu logistique des circuits.

CONSIDÉRANT QUE la Vallée-de-la-Gatineau doit investir en se munissant d'outils afin de développer l'économie et aider les agriculteurs et les entreprises découlant de l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE la Vallée-de-la-Gatineau doit travailler en partenariat, en groupe.

CONSIDÉRANT QUE la Vallée-de-la-Gatineau s'est munie d'un plan d'action relié au PDZA, il faut le suivre ainsi que son échéancier;

CONSIDÉRANT QUE la Vallée-de-la-Gatineau doit innover, se démarquer et multiplier les réussites afin de se développer.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc est l'une des plus petites municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau. 440 habitants y habitent fièrement! Trois fermes sont actives, dont deux en zone agricole. L'une dans le secteur du lait et les deux autres dans le secteur du bovin.

CONSIDÉRANT QUE l'Âme de cette municipalité est champêtre! L'église qui fonctionne encore et qui se fera une beauté dans un avenir rapproché est apposée dignement sur le logo de la municipalité et elle est positionnée en plein centre du village. Les fermes sont dans la zone commerciale urbaine. Plusieurs terres en friches y reposent dans l'attente de se faire cultiver.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ayant de la superficie commerciale de libre suite au départ de la Caisse Populaire et ayant depuis un moment un projet de rénovation de cuisine vu l'inefficacité de celle-ci, il est clair que Bois-Franc peut et veut accueillir des projets reliés à l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des besoins de la Vallée-de-la-Gatineau dans ce secteur d'activités, du manque de promoteurs et du besoin de nouveaux revenus pour la municipalité, nous avons conclu par résolution de faire une demande au Fonds de développement du territoire (FDT) pour nous aider à développer un atelier de transformation collectif (ATC) (cuisine collective) et un point de vente collectif (PVC).

CONSIDÉRANT QUE ce type de projet est ciblé prioritaire dans ce fonds disponible au développement. Ce secteur est aussi ciblé prioritaire dans le schéma d'aménagement de la MRC et dans le plan de développement de la zone agricole.

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un atelier de transformation incitera au développement d'entreprise relié entre autres à l'agroalimentaire, donc une augmentation des emplois graduelle au fil du temps.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc nous demande un appui dans leur demande au Fonds de développement du territoire (FDT) pour leur aider à développer un atelier de transformation collectif (ATC) (cuisine collective) et un point de vente collectif (PVC).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseil Ward O'Connor et il est résolu d'appuyer la municipalité de Bois-Franc dans leur demande au Fonds de développement du territoire (FDT) pour leur aider à développer un atelier de transformation collectif (ATC) (cuisine collective) et un point de vente collectif (PVC).

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-94** APPUI A LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS  
CHASSE AUX CERFS DE VIRGINIE AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la saison 2015 pour la chasse aux cerfs de Virginie du Québec s'est terminée à la baisse de 10 000 cerfs comparativement à la saison précédente;

CONSIDÉRANT QUE les chiffres disponibles démontrent une baisse des ventes de permis, soit tout près de 3000 en rapport avec la saison 2014;

CONSIDÉRANT QUE la récolte des cerfs de Virginie au Québec chute d'année en année et que plusieurs facteurs sont en cause;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Grand-Remous croit que favoriser la récolte du cerf mâle ayant quatre pointes et plus permettrait aux cerfs de se reproduire et améliorerait la qualité de chasse à très court terme pour les zones 10 et 11;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit que ses actions favoriseraient la qualité des récoltes du cerf et donneraient la chance aux générations futures de pratiquer cette activité qui selon les données est appelée à disparaître;

CONSIDÉRANT QU'une étude sur le cerf de Virginie au Québec permettrait au ministère de trouver des pistes de solution tout en consultant les gens concernés, soit les chasseurs, les pourvoyeurs et autres intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grand-Remous demande au ministère de réaliser une étude et suite aux résultats obtenus, de revoir, en tout ou en partie la réglementation sur la chasse au cerf de Virginie au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous nous demande un appui dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'appuyer le conseil municipal de Grand-Remous dans sa demande auprès du ministère de réaliser une étude et suite aux résultats obtenus, de revoir, en tout ou en partie la réglementation sur la chasse au cerf de Virginie au Québec.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-95** ILOTS DE RÉCUPÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau nous invite à participer au programme;

CONSIDÉRANT QUE présentement il y a un programme d'aide financière de la Table pour la récupération hors foyer pour l'achat d'équipement pour la récupération de matières recyclables dans les aires publiques;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise les aires publiques intérieures et extérieures les plus achalandées de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière rembourse 70 % du coût d'achat pour chaque équipement de récupération des matières recyclables, jusqu'à concurrence de 840 \$ par unité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a une entente avec la Scierie François Tremblay pour des îlots construits en cèdre et résistants aux intempéries et permet la récupération des matières recyclables et des ordures;

CONSIDÉRANT QUE le prix de chacun est de 590 \$ avant taxes et avec la subvention gouvernementale ce prix descend à 177 \$ par îlot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de faire l'achat de trois îlots au cout de 177 \$ chacun.

Ceux-ci seront installés au centre municipal, au parc municipal et aux chutes Quinn.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-96** REMBOURSEMENT DE LA PRIME D'ASSURANCE  
COMITÉ DES CITOYENS

Proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de rembourser la prime d'assurance du comité des citoyens de Montcerf-Lytton pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 au montant de 348.80 \$

La conseillère Christianne Cloutier se retire de la décision, car elle est en conflits d'intérêts.

Adoptée

**2016-05-97** APPUI À LA RÉOLUTION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU PATRIMOINE ET  
CHUTES DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration du Patrimoine et chutes de Plaisance (corporation North Nation Mills Inc), adoptée le 16 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de patrimoine et chutes de Plaisance demande au gouvernement du Québec et particulièrement à la ministre de la Culture et des Communications d'accorder un nouveau statut officiel et le retour d'un financement suffisant et permanent aux centres d'interprétation du patrimoine qui ont été retranchés du Programme d'aide financière aux institutions muséales, et particulièrement au « Centre d'interprétation du Patrimoine et Chutes de Plaisance » et au « Centre d'interprétation de l'historique de la protection de la forêt contre le feu de Maniwaki;

CONSIDÉRANT la Ville de Maniwaki le conseil d'administration de patrimoine et chutes de Plaisance et la Ville nous demande d'appuyer également cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'appuyer la demande d'appui du conseil d'administration de patrimoine et chutes de Plaisance auprès du gouvernement du Québec et particulièrement à la ministre de la Culture et des Communications d'accorder un nouveau statut officiel et le retour d'un financement suffisant et permanent aux centres d'interprétation du patrimoine qui ont été retranchés du Programme d'aide financière aux institutions muséales, et particulièrement au « Centre d'interprétation du Patrimoine et chutes de Plaisance » et au « Centre d'interprétation de l'historique de la protection de la forêt contre le feu de Maniwaki »;

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-98** CONGRÈS DE L'ADMQ

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'association des directeurs (trices) municipaux qui aura lieu à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016.

Il est entendu de payer les frais d'inscription au montant de 578.32 \$ incluant les taxes et de rembourser toutes les dépenses relatives audit congrès à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-99** COMMANDITE « GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE »

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes se mobiliseront pour contribuer à l'amélioration des saines habitudes de vie chez nos jeunes;

CONSIDÉRANT QU'une adolescente de la municipalité participera à cette marche;

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été déposée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire un don de 100 \$ pour le « Grand Défi Pierre Lavoie » qui aura lieu en mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-100** DEMANDE À LA M.R.C. CHEMIN MANIWAKI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée du conseil municipal du 4 avril dernier, le conseil demandait aux intervenants dans le dossier du chemin Maniwaki-Témiscamingue de prendre les décisions le plus rapidement possible pour avoir accès à un autre chemin pour le transport de bois avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon des informations reçues, c'est la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau qui pilote présentement ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil aimerait obtenir de l'information quant à l'avancement du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de demander à la M.R.C. le nom de la personne responsable de ce dossier afin d'obtenir les renseignements requis.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-101** RÈGLEMENT # 2016-70  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 33 DÉCRÉTANT  
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU  
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement # 33 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que le conseil décrète ce qui suit;

1. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes  
directrice générale

Adoption du règlement; 2 mai 2016

Publication; 11 mai 2016

**2016-05-102** ENGAGEMENT D'EMPLOYÉ POUR L'ÉCOCENTRE

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'engager Madame Nathalie Morin pour le poste de préposée à l'écocentre.

Il est entendu que son salaire horaire sera de 10.75 \$

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-103** CONTRATS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la municipalité de Bois-Franc pour la cueillette de vidanges et recyclage est échue depuis le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités veulent renouveler ces deux ententes différentes soit une pour la cueillette des vidanges et recyclage et une autre pour l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux ont étudié ces propositions d'ententes et ceux-ci sont d'accord pour signer une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu que le conseil municipal accepte de signer ces nouvelles ententes pour la cueillette des vidanges et recyclage pour les années 2016-2017-2018 ainsi que pour l'utilisation de l'écocentre.

Il est entendu que ces ententes font partie intégrante dudit procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-104 MODIFICATION POUR LE PROJET INSERTION AU TRAVAIL**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé un employé pour un projet insertion au travail;

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale était pour la période du 14 décembre au 31 mars pour 40 heures semaine et pour les périodes du 1<sup>er</sup> avril au 11 décembre 2016, 24 heures semaine;

CONSIDÉRANT QUE la subvention rembourse 75 % du salaire de l'employé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de main d'œuvre supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de demander une modification au projet insertion au travail pour 40 par semaine jusqu'à la fin du projet.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-105 SERVICE INFORMATIQUE DL; OFFRE DE SERVICE POUR LE PROJET DE MIGRATION DE SERVEUR AVEC LA MRCVG**

---

CONSIDÉRANT QUE le serveur actuel est en fonction depuis 3 ans et que nous sommes aux termes avec la décision de fin de location et que le système d'exploitation ne plus au besoin de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'acquérir un nouveau serveur et de plus, souhaite la transition vers le nouveau projet de la MRC, soit l'hébergement des serveurs afin d'assurer une gestion plus efficace des dossiers et de se doter d'un site de relève en cas de désastre;

CONSIDÉRANT QUE Service informatique DL a été mandaté par la MRCVG sur le projet d'intégration, ce dernier procèdera à l'installation de notre nouveau serveur dans l'infrastructure de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE l'installation et la migration des boites de courriels et de l'abonnement seront effectuées par la compagnie mandatée de superviser l'infrastructure de la municipalité soit la compagnie « Service Informatique DL »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu que le conseil accepte l'offre de Service informatique DL tel que décrit sur la proposition en date du 26 avril 2016 pour le serveur et le système d'exploitation pour 3 ans avec les paiements annuels suivants;

2016; 1680.00 \$ plus taxes

2017; 1750.00 \$ plus taxes

2018; 1820.00 \$ plus taxes

Comprenant l'hébergement de serveur dans l'infrastructure de la MRCVG pour deux postes de travail et payable à la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise l'installation de l'interrupteur Brocade 24PT 10/100/1G + 370W W 10G SFP + UPLINK/STCKG au montant de 1134.00 \$ plus taxes

Router Fire/Wall XTM 25-W AND 3-YR SECURITY BUNDLR with 5VPN au montant de 1495.00\$ plus taxes



Installation de la sécurité du router et interrupteur au montant de 1,000 \$ plus taxes

Configuration – transfert – déploiement des deux postes; 540 \$ plus taxes

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-106** ACHAT DE TABLETTES PORTABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire acheter des portables pour les membres du conseil et les employés de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour neuf tablettes portables Lenovo MIIX 300 avec neuf sacs de transport, neuf antivirus et neuf clés USB 8gb;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Service informatique Sylvain Patry de Gracefield est la plus basse un montant total de 3,959.91 \$ plus taxes et la configuration est comprise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter l'offre de « Service informatique Sylvain Patry » pour l'achat des tablettes portables au montant de 3,959.91 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-107** DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE

CONSIDÉRANT QUE les chemins de la municipalité ont un besoin urgent de réparation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas les sommes d'argent nécessaires pour ces réparations très urgentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de faire une demande de subvention de 150,000 \$ dans le cadre de son budget discrétionnaire pour l'amélioration des chemins de Lytton, chemin # 4 du barrage mercier et le chemin Villa Basque.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-108** DEMANDE D'INVITATION POUR TAMISAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède sa gravière;

CONSIDÉRANT QU'IL nous faut du sable pour l'hiver prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire demander des invitations pour tamiser 5000 tonnes de sable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la directrice générale à envoyer des invitations pour faire tamiser 5000 tonnes de sable.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-109 RÉPARATION DU CHARGEUR**

CONSIDÉRANT QUE notre chargeur de marque Caterpillar 930 à un problème mécanique;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions pour le réparer;

CONSIDÉRANT QUE Normand Richard de mécanique mobile de Déléage est le plus bas soumissionnaire au montant maximum de 5,417.74 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'accorder le contrat à Monsieur Normand Richard de Mécanique mobile au montant de 5,417.74 \$;

Il est entendu de demander à Transport Pierre Gauthier d'apporter le chargeur à Déléage.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-110 PRÊT A LA MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant désire emprunter seize (16) dos d'âne de soixante-douze (72) pouces avec quatre-vingts (80) clous et quatre (4) panneaux indicateurs pour un projet pilote dans sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant s'engage à nous remettre ces équipements en bon état dans un délai d'un an de la date de la prise de possession de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de prêter ces équipements à la municipalité de Cayamant.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-111 DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION**

CONSIDÉRANT QUE depuis deux ans a accordé une soumission pour la coupe de bois sur le lot 3 320 073;

CONSIDÉRANT QU'il reste encore un volume de bois à couper;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions par invitation pour la coupe de bois sur le lot 3 320 073 pour la période du 7 juin au 31 décembre 2016 et d'un maximum de 100,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-112 ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 2016-04-83**

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution # 2016-04-83, le conseil voulait faire une demande d'offre pour la vente d'un terrain situé sur le chemin du Bras-Coupé;

CONSIDÉRANT QUE suite à des informations supplémentaires, le conseil ne désire plus vendre ce terrain, car la transaction serait trop complexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'annuler la résolution # 2016-04-83.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-113 MANDAT PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite revitaliser la patinoire et bonifier l'offre de loisirs au sein de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la patinoire actuelle ne permet pas une utilisation optimale en période hivernale et est inutilisable durant l'été;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire amorcer une réflexion face à l'ensemble des usages convoités d'une nouvelle structure destinée aux loisirs pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Chantal Rondeau et Monsieur Patrick Lafontaine de Gestion immobilière Pro-Gîte S.E.N.C. nous ont déposés une proposition financière au montant de 10 481.12 \$ pour monter un dossier pour un projet de centre multifonctionnel qui sera faite en plusieurs étapes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la firme Gestion immobilière Pro Gîte de monter un dossier pour un centre multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-114 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ**

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de voir à l'engagement d'un nouvel employé pour une deuxième équipe pour les travaux de la voirie municipale.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

**2016-05-115 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 22.00, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice générale,